



L'AdapSanté

et L'AdapSanté Juvénile

Chapitres A (montant d'assurance initial) **et Chapitre B** (montant d'assurance libéré différé)

Protection allant de 10 000 \$ à 2 000 000 \$ libre d'impôt

AdapSanté
24 maladies graves
incluant la perte d'autonomie

AdapSanté Juvénile
31 maladies graves
incluant la perte d'autonomie



4 maladies non critiques
10 % jusqu'à 50 000 \$



[Consultez la liste des conditions couvertes](#)

Remboursement des primes

- ▶ Au décès à 100 %
- ▶ Du vivant, partiel ou total, à l'échéance, disponible à partir du 10^e anniversaire de contrat si le chapitre B est présent.



Assurabilité futur garantie

Chapitre B
ajouts possibles aux 3^e, 5^e, 7^e anniversaires du contrat

Unique au Canada ! Inclus l'invalidité prolongée

1 % du montant d'assurance versé du vivant pendant 24 mois, 24 mois après le diagnostic d'une des maladies graves.
Maximum 1 500 \$/mois

Prime | 8 options pour l'échéance

*Option 20 paiements disponible à tous les âges incluant l'âge 0

20
ans*
minimum

25
ans

35
ans

45
ans

55
ans

65
ans

75
ans

85
ans

L' AdapSanté | Deux chapitres avantageux

Chapitre A

Montant d'assurance initial

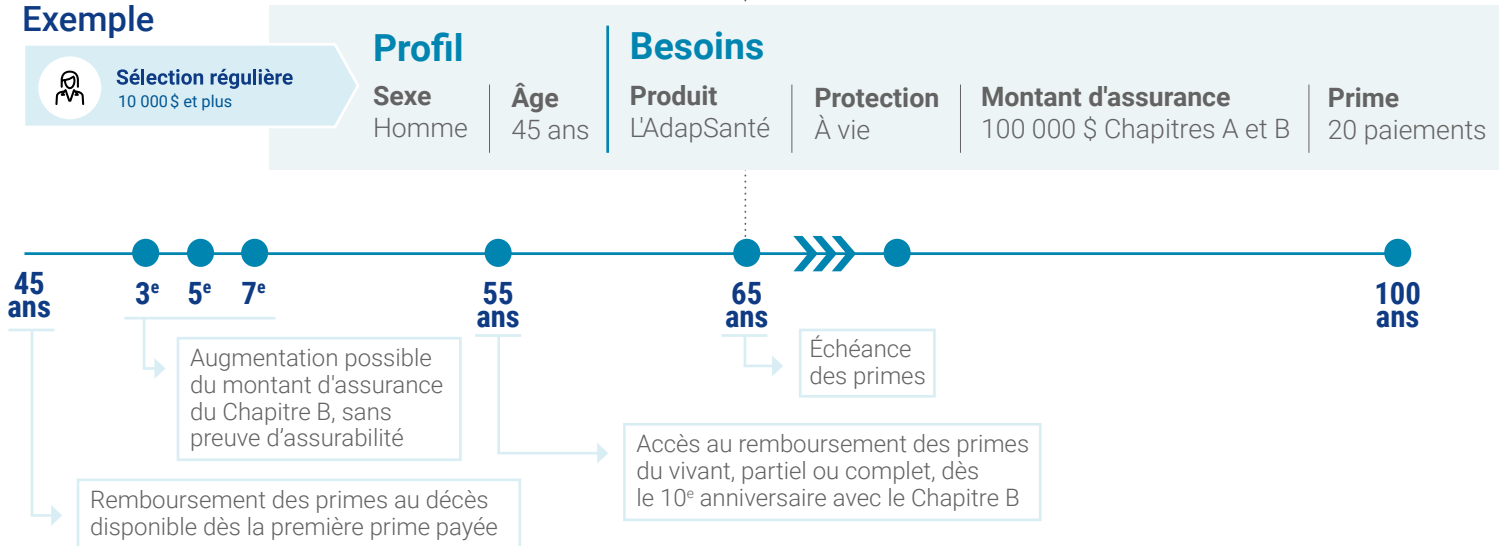
- ▶ Protection de base
- ▶ Assurance temporaire
- ▶ Montant d'assurance initial, en vigueur jusqu'à l'échéance du paiement des primes
- ▶ Prime payable jusqu'à l'échéance choisie (8 options)
- ▶ Inclus d'office le remboursement des primes au décès

Chapitre B

Montant d'assurance libéré différé

- ▶ Protection optionnelle à l'adhésion ou aux 3^e, 5^e et 7^e anniversaires du contrat.
- ▶ Assurance permanente
- ▶ Montant d'assurance libéré différé, qui sera en vigueur après l'échéance du paiement des primes
- ▶ Accès aux remboursements de prime du vivant à l'échéance. Lorsque le chapitre B entre en vigueur, le contrat est libéré de toutes primes

Exemple



Assurabilité futur garantie (Chapitre B)

Augmentation du montant d'assurance libéré différé selon les besoins

- ▶ Possibilité de souscrire du Chapitre B à l'adhésion OU de l'ajouter au 3^e, 5^e ou 7^e anniversaire de contrat
- ▶ Permet d'adapter aux besoins financiers de l'assuré en fonction de sa réalité, et ce, jusqu'à 7 ans après l'achat de son contrat d'assurance, à des taux garantis

Services personnalisés d'assistance

Inclus sans frais et disponibles en tout temps pour vous et votre famille immédiate



[Consultez la brochure](#)



[Consultez la brochure](#)



UV Assurance est une raison sociale et marque de commerce de L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance.

uvassurance.ca

